PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 1er avril 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :
Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Joël Bélanger, directeur général

Est absent :
Monsieur Pierre Vocino, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

1.2 Adoption des procès-verbaux.

i. Séance ordinaire du 4 mars 2019.

1.3 Appuis financiers et demandes diverses.

i. Collaboration financière avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour les camps de jour.

1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.

1.5 Approbation du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon-Est.

1.6 Approbation des prévisions budgétaires 2019 de la Société d'habitation du Québec pour la Résidence Christ-Roi.

1.7 Appui à la MRC Marguerite-D'Youville - Accès au Réseau express métropolitain.

1.8 Demande au ministère des Transports du Québec concernant le chemin de Saint-Jean (route 104).

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

2.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 25 mars 2019 sur le projet de résolution 2019-03-089 (PPCMOI).

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

3.1 Adoption du règlement numéro 1438-M modifiant le règlement numéro 1425-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie pour les années 2018 et 2019.

3.2 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle.

3.3 Avis de motion 2019-03 - Règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle.

3.4 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1441-M modifiant le règlement numéro 1421-M concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de La Prairie.

3.5 Avis de motion 2019-04 - Règlement numéro 1441-M modifiant le règlement numéro 1421-M concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de La Prairie.

4. OCTROI DE CONTRATS

4.1 Octroi d'un contrat pour la location de fournitures techniques pour la sonorisation et l'éclairage.

4.2 Octroi d'un contrat pour le programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc.

4.3 Octroi d'un contrat pour la réfection de trottoirs et bordures et nouveau trottoir sur le chemin de Saint-Jean - Année 2019.

4.4 Octroi d'un contrat pour le nettoyage des puisards et le curage des égouts avec inspection par caméra conventionnelle.

4.5 Octroi d'un contrat pour la plantation et l'essouchage d'arbres.

4.6 Octroi d'un contrat pour l'entretien préventif et l'inspection annuelle des bornes-fontaines.

4.7 Octroi d'un contrat pour l'enlèvement manuel des plantes aquatiques nuisibles et des plantes envahissantes des plans d'eau.

4.8 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la reconstruction du poste de pompage Clairière IV et des infrastructures du boulevard des Alizés.

4.9 Octroi d'un mandat de services professionnels en matière d'audit des états financiers pour les années 2018-2019-2020.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

6.2 Dépôt du rapport d'activités de l'assistant-trésorier en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 Autorisation de signature - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

7.2 Autorisation de signature - Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

7.3 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec le Club de bridge de La Prairie inc.

7.4 Autorisation de signature - Avenant 1 au protocole d'entente avec l'école de voile Entre Air et Mer inc.

7.5 Autorisation de signature - Acte de servitude avec le Syndicat des copropriétaires du 400, 410, 420, 430, 440, 450, 460 et 470, avenue de la Belle-Dame et du 1015, 1035, 1045 et 1055, boulevard de Palerme.

7.6 Autorisation de signature - Formulaire de demande d'utilisation du domaine public - piste cyclable.

7.7 Autorisation de signature - Entente programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Roussillon-Est (9330).

7.8 Autorisation de signature - Entente programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Roussillon-Est (9332).

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

8.1 Changement du nom du Service des loisirs et approbation d'un nouvel organigramme.

8.2 Autorisation de signature - Entente avec le Centre sportif de La Prairie pour la location d'heures de glace.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme.

9.2 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un chef électricien au Service des travaux publics et du génie.

9.3 Nomination d'un mécanicien au Service des travaux publics et du génie.

9.4 Changement de statut d'emploi d'un salarié régulier et d'un salarié surnuméraire cols bleus au Service des travaux publics et du génie.

9.5 Démission au poste de secrétaire au Service de sécurité incendie.

9.6 Démission au poste d'agent cour municipale et percepteur des amendes au Service du greffe et des affaires juridiques.

9.7 Démission au poste de directrice des Services administratifs et financiers et trésorière.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Autorisation - Grand Défi Pierre Lavoie.

10.2 Autorisation de vente d'appareils et d'accessoires de protection respiratoire individuel autonome.

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 6 février 2019.

12.2 Dérogations mineures.

i. Dérogation mineure numéro 2019-012 relative à une nouvelle construction résidentielle au 171, rue Salaberry - Lot 1 915 749 du cadastre du Québec.

12.3 PIIA.

i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séances du 3 octobre 2018 et du 6 mars 2019.

12.4 PPCMOI

i. Adoption du second projet de résolution relatif à la demande numéro 2019-004 (PPCMOI) concernant la construction d'un immeuble résidentiel - 618 à 624, rue Page - Lot 1 915 089 du cadastre du Québec (zone H-048).

12.5 Délégation d'autorisation de signature - Autorisation et entente pour l'aménagement d'une terrasse de restaurant sur une emprise publique.

13. VARIA

14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-04-091

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-04-092

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2019-04-093

COLLABORATION FINANCIÈRE AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST POUR LES CAMPS DE JOUR

ATTENDU la demande du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest afin d'obtenir une collaboration financière de la Ville pour des jeunes en difficulté participant au camp de jour de la Ville;

ATTENDU la politique familiale de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'OCTROYER, au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, des semaines de gratuité au camp de jour, pour des familles en difficulté de La Prairie, le tout pour une valeur maximale de 500 $.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2019-04-094

APPROBATION DU BUDGET 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON-EST

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon-Est dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2019-04-095

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR LA RÉSIDENCE CHRIST-ROI

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2019 de la Société d'habitation du Québec pour la Résidence Christ-Roi, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE

Société d'habitation Québec

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER
NO. D'APPROBATION: 0028
DATE D'APPROBATION : 2018-12-05
NOMBRE DE LOGEMENTS: 117 AUTRES : 0 NOMBRE D'ENS. IMMOB.: 7
FAMILLES : 26
PERSONNES AGEES: 91

SOMMAIRE DU BUDGET ORGANISME

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	609 456	633 597	451.3
1 ENVELOPPE ADMINISTRATION, CONCIERGERIE, ENTRETIEN	N/A	285 133	203.1
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	120 118	125 676	89.5
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	153 326	152 412	108.6
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	246 936	249 654	177.8
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	171 833	394 724	281.1
65000 TOTAL - FINANCEMENT	335 456	321 043	228.7
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	29 518	30 360	21.6
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	1 057 187	1 273 869	907.3
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	447 731	640 272	456.0
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	402 958	576 245	410.4
MUNICIPALITE :	44 773	64 027	45.6
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		18 362	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		413 086	

" Ceci est le document annexé à la résolution 2019-04-094 pour en faire partie intégrante."

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER

COMMENTAIRES RELATIFS A L'ORGANISME :

LES COMPTES 61514, 62551, 62561, 62571 ET 66936 SONT DES COMPTES DE DESIMPUTATION. LES MONTANTS APPROUVES SONT DIFFERENTS DE CEUX SOUMIS MAIS ILS N'AFFECTENT PAS VOTRE DEFICIT APPROUVE*. CES MONTANTS SONT INSCRITS POUR FINS DE PRESENTATION A LA SCHL * SAUF POUR LES ORGANISMES QUI GERENT DES LOGEMENTS PSL

UN BUDGET POUR TRAVAUX DE REMPLACEMENT, AMELIORATION ET MODERNISATION A ETE ACCORDE POUR UN MONTANT DE 18362$ AU POSTE 64498 (RAM-C);UN MONTANT DE 394724$ AU POSTE 64500 (RAM-D) ET UN MONTANT DE 26676$ AU POSTE 62498 POUR LES FRAIS DE CS. POUR PLUS DE DETAILS, VOUS POUVEZ CONSULTER L'APPLICATION PPI.

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-27 996	-28 782
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-38 003	-39 555
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-117 391	-119 974
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	61 029	62 384
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	61 029	62 387
64578	LOGEMENTS - D	163 338	373 008
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	23 329	23 985

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 1641 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1980-04-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 14 AUTRES : 0
FAMILLES : 14
PERSONNES AGEES: 0

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	65 629	74 742	444.9
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	21 252	15 038	89.5
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	21 951	18 122	107.9
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	44 161	43 647	259.8
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	6 075	90 896	541.0
65000 TOTAL - FINANCEMENT	77 319	77 252	459.8
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	4 711	3 633	21.6
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	175 469	248 588	1479.6
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	109 840	173 846	1034.8
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	98 856	156 461	931.3
MUNICIPALITE :	10 984	17 385	103.4
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		90 896	

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-4 938	-3 444
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-4 547	-4 733
62498	FRAIS CS - TRAVAUX MAJEURS	3 626	3 192
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-17 502	-14 356
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	9 163	7 465
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	9 162	7 465
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	4 115	2 870

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 1969 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1984-08-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 10 AUTRES : 0
FAMILLES : 0
PERSONNES AGEES: 10

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	55 562	58 459	487.2
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	15 180	10 742	89.5
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	15 681	12 944	107.9
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	18 631	19 881	165.7
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	4 820	261 414	2178.5
65000 TOTAL - FINANCEMENT	39 359	23 944	199.5
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	3 367	2 595	21.6
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	97 038	331 520	2762.7
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	41 476	273 061	2275.5
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	37 328	245 755	2047.9
MUNICIPALITE :	4 148	27 306	227.5
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		8 000	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		269 414	

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-3 528	-2 460
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-3 248	-3 381
62498	FRAIS CS - TRAVAUX MAJEURS	2 590	2 280
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-12 503	-10 254
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	6 545	5 332
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	6 546	5 332
64578	LOGEMENTS - D	4 820	250 764
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	2 940	2 050

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 2188 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1982-07-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 20 AUTRES : 0
FAMILLES : 0
PERSONNES AGEES: 20

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	108 469	111 872	466.1
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	16 654	21 483	89.5
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	23 942	26 854	111.9
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	44 447	43 982	183.3
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	3 600	16 000	66.7
65000 TOTAL - FINANCEMENT	14 113	14 112	58.8
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	4 129	5 189	21.6
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	106 885	127 620	531.8
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	-1 584	15 748	65.6
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	-1 426	14 173	59.0
MUNICIPALITE :	-158	1 575	6.5
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		16 000	

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-3 922	-4 920
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-6 497	-6 761
62498	FRAIS CS - TRAVAUX MAJEURS	5 180	4 560
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-17 143	-20 509
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	8 898	10 664
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	8 899	10 665
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	3 268	4 100

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 2189 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1982-04-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 20 AUTRES : 0
FAMILLES : 0
PERSONNES AGEES: 20

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	108 975	117 445	489.4
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	23 531	21 483	89.5
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	21 632	25 888	107.9
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	34 100	38 226	159.3
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	3 700	7 066	29.4
65000 TOTAL - FINANCEMENT	11 540	11 812	49.2
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	5 606	5 190	21.6
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	100 109	109 665	456.9
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	-8 866	-7 780	-32.4
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	-7 979	7 002	-29.1
MUNICIPALITE :	-887	-778	-3.2
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		7 066	

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-5 309	-4 920
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-6 496	-6 762
62498	FRAIS CS - TRAVAUX MAJEURS	5 180	4 560
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-15 567	-20 508
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	8 226	10 664
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	8 226	10 664
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	4 424	4 100

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 2344 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1987-04-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 20 AUTRES : 0
FAMILLES : 0
PERSONNES AGEES: 20

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	106 540	105 693	440.4
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	20 830	21 484	89.5
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	27 603	25 889	107.9
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	35 403	36 090	150.4
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	12 025	8 348	34.8
65000 TOTAL - FINANCEMENT	65 603	66 404	276.7
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	5 176	5 190	21.6
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	166 640	163 405	680.9
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	60 100	57 712	240.5
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	54 090	51 941	216.4
MUNICIPALITE :	6 010	5 771	24.0
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		8 348	

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-4 807	-4 920
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-6 496	-6 761
62498	FRAIS CS - TRAVAUX MAJEURS	5 180	4 560
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-21 622	-20 509
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	11 212	10 664
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	11 211	10 665
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	4 006	4 100

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 2725 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1989-02-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 21 AUTRES : 0
FAMILLES : 0
PERSONNES AGEES: 21

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	119 673	121 838	483.5
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	10 173	22 556	89.5
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	25 955	27 182	107.9
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	43 831	41 607	165.1
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	29 505	6 000	23.8
65000 TOTAL - FINANCEMENT	83 328	83 326	330.7
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	3 425	5 449	21.6
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	196 217	186 120	738.6
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	76 544	64 282	255.1
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	68 890	57 854	229.5
MUNICIPALITE :	7 654	6 428	25.5
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		0	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		6 000	

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-2 608	-5 166
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-6 821	-7 100
62498	FRAIS CS - TRAVAUX MAJEURS	5 439	4 788
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-20 081	-21 533
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	10 258	11 197
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	10 258	11 197
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	2 173	4 305

RAPPORT D'APPROBATION - BUDGETS 2019

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST
CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 3024 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1990-11-01
NOMBRE DE LOGEMENTS: 12 AUTRES : 0
FAMILLES : 12
PERSONNES AGEES: 0

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	44 608	43 548	302.4
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	12 498	12 890	89.5
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	16 562	15 533	107.9
63000 TOTAL - ENERGIE,TAXES,ASSURANCES,SINISTRES	26 363	26 221	182.1
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	112 108	5 000	34.7
65000 TOTAL - FINANCEMENT	44 194	44 193	306.9
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	3 104	3 114	21.6
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	214 829	106 951	742.7
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	170 221	63 403	440.3
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	153 199	57 063	396.2
MUNICIPALITE :	17 022	6 340	44.0
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		10 362	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		15 362	

ORGANISME : 003914 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON EST

CONS. EN GESTION : RAYNALD CHARRIER

CORRECTIONS APPORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

COMPTES BUDGETAIRES		BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE
61514	FRAIS D'EXPLOITATION COMPTABILISES ADMINISTRATION	-2 884	-2 952
61524	FRAIS D ADMINISTRATION DU PROGRAMME PSL	-3 898	-4 057
62498	FRAIS CS - TRAVAUX MAJEURS	3 108	2 736
62551	FRAIS DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN A REPARTIR	-12 973	-12 305
62561	FRAIS DE CONCIERGERIE REPARTIS	6 727	6 398
62571	FRAIS D'ENTRETIEN REPARTIS	6 727	6 399
66936	FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES A LA CLIENTELE	2 403	2 460

Société d'habitation Québec

Version du 7 février 2019

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2019

Pour la période du :
1 janvier 2019
au
31 décembre 2019

Programmes AccèsLogis Québec, Logement abordable Québec, Achat-rénovation

Nom de l'organisme :	OMH Roussillon-Est	N° de l'org. :	530
Nom du projet :	Résidence Christ-Roi	N° du projet :	ACL-473
Adresse :	455, rue Houde, bureau 200		
	La Prairie (Québec) J5R 0E7		
Téléphone :	450-845-3040		
Courriel :	omhroussillon@videotron.ca		
Président(e) du C. A. :	Allen Scott		

" Ceci est le document annexé à la résolution 2019-04-095 pour en faire partie intégrante."

Nom de l'organisme :	OMH Roussillon-Est	Nom du projet :	Résidence Christ-Roi
N° de l'organisme :	530	N° du projet :	ACL-473

Programmes AccèsLogis Québec, Logement abordable Québec, Achat-rénovation
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

SOMMAIRE

		Résidentiel	Non résidentiel	Total 2019	Prévisions ÉF 2018
PRODUITS					
71000	Loyers et revenus de location	249 696 $	- $	249 696 $	245 999 $
72000	Subventions	79 855 $	- $	79 855 $	79 690 $
73000	Autres revenus	4 040 $	- $	4 040 $	6 574 $
93000	Ajustement des revenus	4 040 $	- $	4 040 $	8 852 $
74000	Revenus de services à la clientèle	- $	- $	- $	- $
	TOTAL PRODUITS	**337 631 $**	**- $**	**337 631 $**	**341 115 $**
CHARGES					
81000	Administration	17 505 $	- $	17 505 $	17 195 $
82000	Conciergerie et entretien	53 600 $	- $	53 600 $	61 603 $
83000	Énergie, taxes, assurances et sinistres	71 650 $	- $	71 650 $	77 617 $
87000	Services à la clientèle	- $	- $	- $	- $
85000	Financement	185 035 $	- $	185 035 $	184 987 $
45000	Contributions aux réserves	9 500 $	- $	9 500 $	- $
	TOTAL CHARGES	**337 290 $**	**- $**	**337 290 $**	**341 402 $**
SURPLUS (OU DÉFICIT)		**341 $**	**- $**	**341 $**	**(287) $**

Nom de l'organisme :	OMH Roussillon-Est	Nom du projet :	Résidence Christ-Roi
N° de l'organisme :	530	N° du projet :	ACL-473

Programmes AccèsLogis Québec, Logement abordable Québec, Achat-rénovation
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

DÉTAIL SUR LES REVENUS

		Résidentiel	Non résidentiel	Total 2019	Prévisions ÉF 2018
PRODUITS					
	Loyers et revenus de location				
71110	Loyers	195 696		195 696	186 048
71130	Supplément au loyer (PSL) – Bénéficiaires	54 000	-	54 000	59 951
71140	Autres revenus de location résidentielle		-	-	
71160	Location des espaces commerciaux	-		-	
	Total Loyers et revenus de location	**249 696 $**	**- $**	**249 696 $**	**245 999 $**
	Subventions				
91200	SHQ pour la construction (remboursement du capital hypothécaire)	65 180	-	65 180	62 830
72112	SHQ pour la construction (paiement des intérêts sur la dette à LT)	14 675	-	14 675	16 860
72212	Contribution du milieu – municipal – exonération de taxes			-	
72219	Contribution du milieu – municipal – autres			-	
72229	Contribution du milieu – organisme – autres			-	
72300	Gouvernement fédéral			-	
72900	Autres subventions			-	
	Total Subventions	**79 855 $**	**- $**	**79 855 $**	**79 690 $**
	Autres revenus				
73100	Dons et commandites			-	
73200	Intérêts et ristournes	1 500		1 500	1 792
73410	Services résidentiels – Stationnement	2 500		2 500	2 464
73420	Services résidentiels – Buanderie	40		40	40
73490	Services résidentiels – Divers			-	
73590	Revenus divers – Autres			-	
73900	Revenus inhabituels			-	2 278
	Total Autres revenus	**4 040 $**	**- $**	**4 040 $**	**6 574 $**
	Ajustements des revenus				
93100	Ajustements des revenus – Gains (pertes) sur disposition SHQ			-	
93200	Remboursement de la dette à LT – Organisme à même la RH			-	
	Total Ajustements des revenus	**4 040 $**	**- $**	**4 040 $**	**8 852 $**
	Revenus liés aux services à la clientèle				
74110	Contribution des usagers – Repas			-	
74190	Contribution des usagers – Autres			-	
74200	Organismes privés			-	
74310	Org. publics – Agences santé et services sociaux			-	
74320	Org. publics – Emploi Québec			-	
74330	Org. publics – Gouvernement fédéral			-	
74390	Org. publics – Autres			-	
74900	Divers			-	
	Total Revenus liés aux services à la clientèle		**- $**	**- $**	**- $**
	TOTAL PRODUITS	**337 631 $**	**- $**	**337 631 $**	**341 115 $**

Nom de l'organisme :	OMH Roussillon-Est	Nom du projet :	Résidence Christ-Roi
N° de l'organisme :	530	N° du projet :	ACL-473

Programmes AccèsLogis Québec, Logement abordable Québec, Achat-rénovation
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

DÉTAIL DES DÉPENSES

		Résidentiel	Non résidentiel	Total 2019	Prévisions ÉF 2018
CHARGES					
	Administration des ressources humaines				
81111	Salaires – Ressources humaines à l'administration	10 220		10 220	10 000
81131	Avantages sociaux – Ressources humaines à l'administration	1 250		1 250	1 110
81140	Honoraires de gestion (gestion et tenue de livres à contrat)			-	483
	Total Administration des ressources humaines	**11 470 $**	**- $**	**11 470 $**	**11 593 $**
	Frais généraux d'administration				
81212	Déplacements et séjours			-	
81220	Formation			-	
81232	Frais du conseil d'administration (déplacements, repas, formation)			-	
81240	Communications (téléphone, câble, Internet)	1 500		1 500	1 386
81250	Publicité et promotion			-	
81261	Fournitures de bureau (papeterie)			-	24
81262	Location/aménagement de bureau			-	
81263	Achat de matériel et d'équipement de bureau (mobilier, photocopieur)			-	
81264	Location de matériel et d'équipement de bureau (mobilier, photocopieur)			-	
81270	Intérêts et frais bancaires	185		185	71
81280	Contribution au FQHC (programme Achat-rénovation seulement)			-	
81291	Frais d'audit	4 350		4 350	4 121
81299	Autres honoraires professionnels et de services (avocat, notaire, etc.)			-	
	Total Frais généraux d'administration	**6 035 $**	**- $**	**6 035 $**	**5 602 $**
	Frais informatiques				
81420	Contrats d'entretien et de réparation d'équipement			-	
81430	Location de matériel informatique et développement de systèmes			-	
81440	Achat de matériel informatique et développement de systèmes			-	
	Total Frais informatiques	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**
	Autres frais d'administration				
81710	Cotisation à une association			-	
81720	Créances douteuses – net			-	
81740	Autres dépenses : (à préciser)			-	
	Total Autres frais d'administration	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**
	TOTAL CHARGES D'ADMINISTRATION	**17 505 $**	**- $**	**17 505 $**	**17 195 $**
EXPLOITATION					
	Dépenses de conciergerie et d'entretien				
	Conciergerie/entretien – Ressources humaines				
82114	Salaires – Conciergerie/entretien – Ressources internes			-	
82134	Avantages sociaux – Conciergerie/entretien – Ressources internes			-	
82140	Conciergerie/entretien – Ressources humaines – Externes			-	
	Total Conciergerie/entretien – Ressources humaines	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**
	Conciergerie/entretien – Ressources matérielles, autres contrats				
82310	Déplacements et séjours			-	
82321	Fournitures et matériaux	1 600		1 600	1 568
82330	Entretien et réparations – à contrat	33 300		33 300	41 588
82340	Déneigement	4 500		4 500	4 154
82350	Enlèvement des ordures ménagères	5 000		5 000	4 471
82360	Conciergerie spécialisée			-	
82370	Sécurité et surveillance	2 500		2 500	2 474
82390	Honoraires professionnels et de services			-	
	Total Conciergerie/entretien – Ressources matérielles, autres contrats	**46 900 $**	**- $**	**46 900 $**	**54 255 $**
	Autres contrats d'entretien				
82410	Vérifications et inspections des systèmes	6 700		6 700	6 548
82420	Location d'équipement et de matériel roulant (contrat à long terme)			-	
82430	Acquisition d'équipement et de matériel roulant			-	
82440	Autres dépenses d'exploitation			-	800
	Total Autres contrats d'entretien	**6 700 $**	**- $**	**6 700 $**	**7 348 $**
	TOTAL DÉPENSES DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN	**53 600 $**	**- $**	**53 600 $**	**61 603 $**

Nom de l'organisme :	OMH Roussillon-Est	Nom du projet :	Résidence Christ-Roi
N° de l'organisme :	530	N° du projet :	ACL-473

Programmes AccèsLogis Québec, Logement abordable Québec, Achat-rénovation
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

DÉTAIL DES DÉPENSES

		Résidentiel	Non résidentiel	Total 2019	Prévisions ÉF 2018
DÉPENSES EN ÉNERGIE, EN TAXES ET EN ASSURANCES ET SINISTRES					
	Énergie				
83120	Électricité	13 000		13 000	11 447
83140	Combustible			-	
	Total Énergie	**13 000 $**	**- $**	**13 000 $**	**11 447 $**
	Taxes				
83210	Impôt foncier municipal	38 050		38 050	37 533
83220	Impôt foncier scolaire	8 000		8 000	7 914
	Total Taxes	**46 050 $**	**- $**	**46 050 $**	**45 447 $**
	Assurances et sinistres				
83310	Primes d'assurance	12 600		12 600	18 669
83330	Frais de sinistre			-	2 054
83690	Rentes emphytéotiques			-	
	Total Assurances et sinistres	**12 600 $**	**- $**	**12 600 $**	**20 723 $**
	TOTAL DÉPENSES EN ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	**71 650 $**	**- $**	**71 650 $**	**77 617 $**
SERVICES À LA CLIENTÈLE					
87110	Soutien à la clientèle – Salaires et avantages sociaux			-	
87120	Services professionnels et communautaires			-	
87130	Services de soutien à la clientèle			-	
	TOTAL SERVICES À LA CLIENTÈLE		**- $**	**- $**	**- $**
FINANCEMENT					
	Intérêts				
85120	Intérêts sur avances temporaires			-	
85130	Intérêts sur emprunts à court terme (marge de crédit)	5 500		5 500	5 757
85152	Intérêts sur dette à long terme – Organisme	37 840		37 840	39 713
85153	Intérêts sur dette à long terme – SHQ	14 675	-	14 675	16 860
85158	Intérêts sur dette à long terme – Autres immobilisations			-	
85159	Intérêts sur dette à long terme – Autres			-	
	Total Intérêts	**58 015 $**	**- $**	**58 015 $**	**62 330 $**
Autres frais					
85950	Frais de copropriété (frais communs)			-	
85960	Frais de copropriété (fonds de prévoyance)			-	
85980	Frais de refinancement			-	
	Total Autres frais	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**
Remboursement de la dette					
91100	Remboursement de la dette à LT – Capital Organisme	55 840		55 840	53 827
91200	Remboursement de la dette à LT – Capital SHQ	65 180	-	65 180	62 830
91800	Remboursement de la dette à LT – Capital Autres immobilisations			-	
91900	Remboursement de la dette à LT – Capital Autres	6 000		6 000	6 000
	Total Remboursement de la dette	**127 020 $**	**- $**	**127 020 $**	**122 657 $**
92000	Acquisitions d'immobilisations à même l'encaisse			- $	
	TOTAL FINANCEMENT	**185 035 $**	**- $**	**185 035 $**	**184 987 $**
CONTRIBUTIONS AUX RÉSERVES					
45220	Contributions (utilisations) – Réserve immobilière	9 500		9 500	
45230	Contributions (utilisations) – Réserve mobilière			-	
45240	Contributions (utilisations) – Réserve de gestion hypothécaire			-	
45250	Contributions (utilisations) – Réserve de gestion à l'exploitation			-	
45290	Contributions (utilisations) – Autres affectations internes			-	
	TOTAL CONTRIBUTIONS AUX RÉSERVES	**9 500 $**	**- $**	**9 500 $**	**- $**
	TOTAL CHARGES	**337 290 $**	**- $**	**337 290 $**	**341 402 $**

2019-04-096

APPUI À LA MRC MARGUERITE D'YOUVILLE - ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ATTENDU le projet du Réseau express métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra (CDPQ Infra);

ATTENDU la présentation du 14 mars 2019, par les représentants de la CDPQ Infra, concernant l'avancement du projet, les travaux à venir les mesures d'atténuation, la planification ARTM et la refonte du réseau EXO;

ATTENDU que les élus, lors de ladite rencontre, ont soulevé de nouveau plusieurs préoccupations en lien avec l'accessibilité au REM;

ATTENDU que la MRC Marguerite-D'Youville demande à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain, pour les autobus provenant des municipalités et villes des MRC de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'ouest de la Couronne Sud, ainsi que celles des MRC Marguerite-D'Youville et de la Vallée-du-Richelieu, dans l'est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable,

ATTENDU nos préoccupations de l'accès à la station Panama du boulevard Taschereau et de la répartition des quais des terminus;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'APPUYER la résolution numéro 2019-03-069 de la MRC Marguerite-D'Youville et de demander à CDPQ Infra de revoir les accès à la station Panama du boulevard Taschereau et de définir le plus rapidement possible la répartition des quais des terminus.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au président de CDPQ Infra, monsieur Michael Sabia, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Tansports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie et député de La Prairie, monsieur Christian Dubé, à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, à la mairesse de la Ville de Brossard, madame Doreen Assaad, à la mairesse de la Ville de Longueuil, madame Sylvie Parent, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante, à l'ensemble des municipalités de la MRC de Roussillon, au directeur général de l'ARTM, monsieur Paul Côté ainsi qu'au directeur général d'EXO, monsieur Sylvain Yelle.

ADOPTÉE

2019-04-097

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LE CHEMIN DE SAINT-JEAN (ROUTE 104)

ATTENDU le grave accident, survenu le 12 mars dernier, sur le chemin de Saint-Jean, ayant causé le décès d'une dame de 77 ans ainsi que deux blessés;

ATTENDU qu'il s'agit du 6e accident mortel à survenir sur le chemin Saint-Jean depuis 2003;

ATTENDU que plus de 450 accidents entraînant des blessés se sont produits sur ledit chemin depuis 2003;

ATTENDU que le réaménagement, effectué par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) en 2016, à l'intersection du chemin Saint-Jean et du chemin de la Bataille, n'a pas permis d'améliorer la sécurité de cette route;

ATTENDU l'éclairage déficient sur le chemin Saint-Jean, lequel n'a pas été réaménagé suite aux nouvelles configurations de la route ces dernières années;

ATTENDU que les relevés produits par le MTQ démontrent une croissance importante du volume de circulation sur la route 104 ces dernières années, notamment dû au parachèvement de l'autoroute 30 en 2012, et qu'une nouvelle étude à cet effet a également été faite par la Ville de La Prairie en octobre 2018;

ATTENDU que la croissance du débit de circulation ne fera que s'accentuer ces prochaines années, compte tenu de la mise en service du Réseau électrique métropolitain (REM) en 2021;

ATTENDU la recommandation du MTQ pour améliorer la sécurité des résidents et des utilisateurs de la route 104, soit l'implantation d'un carrefour giratoire à l'intersection du chemin de la Bataille Nord et Sud;

ATTENDU que le MTQ demande une contribution financière à parts égales de la Ville de La Prairie pour l'implantation du carrefour giratoire à l'intersection du chemin de la Bataille Nord et Sud, bien qu'il s'agisse d'une route sous la juridiction du gouvernement du Québec;

ATTENDU que la Ville est d'avis que la recommandation proposée par le MTQ ne correspond pas à ses attentes en ce qui a trait à la sécurité des résidents et utilisateurs de cette route;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu :

QUE la Ville demande au Ministère des Transports du Québec d'élargir à deux voies, dans les deux directions, la route 104 sur toute sa longueur afin d'améliorer durablement la sécurité des résidents et utilisateurs de cette route en constante hausse d'achalandage.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports dans la région du grand Montréal, madame Chantal Rouleau, au député fédéral de La Prairie, monsieur Jean-Claude Poissant, au député de La Prairie et président du conseil du trésor, monsieur Christian Dubé, au député de Vachon, monsieur Ian Lafrenière, au député de Saint-Jean, monsieur Louis Lemieux ainsi qu'au maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, monsieur Alain Laplante.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 25 MARS 2019 SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION 2019-03-089 (PPCMOI)

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2019-04-098

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1438-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1425-M ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU l'avis de motion 2019-01 donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU que le règlement numéro 1438-M a pour objet d'ajouter, à l'annexe A du règlement numéro 1425-M trois immeubles qui possèdent les caractéristiques d'un immeuble d'intérêt patrimonial, soit les immeubles situés aux adresses suivantes :

- 272-274, rue Saint-Ignace;
- 320-322, rue Saint-Ignace;
- 251, rue Saint-Jacques

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1438-M

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1425-M ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1439-M SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame Julie Gauthier présente le projet de règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle.

Ce projet de règlement a pour objet de prévoir sept (7) types de mesures, soit:

- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;

- des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes*;

- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;

- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;

- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;

- des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

- des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 $ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré.

En bref, il a pour objet de prévoir des règles et des mesures pour l'adjudication, la passation et la gestion des contrats accordés par la Ville, conformément à l'article 573.3.2.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement numéro 1439-M est déposé.

AVIS DE MOTION 2019-03

RÈGLEMENT NUMÉRO 1439-M SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par madame Julie Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1441-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1421-M CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

Monsieur Denis Girard présente le projet de règlement numéro 1441-M modifiant le règlement numéro 1421-M concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de La Prairie.

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter une clause concernant l'interdiction à tous les membres du conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville.

Le projet de règlement numéro 1441-M est déposé.

AVIS DE MOTION 2019-04

RÈGLEMENT NUMÉRO 1441-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1421-M CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

Avis de motion est donné par monsieur Denis Girard qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1441-M modifiant le règlement numéro 1421-M concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de La Prairie.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2019-04-099

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE FOURNITURES TECHNIQUES POUR LA SONORISATION ET L'ÉCLAIRAGE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la location de fournitures techniques pour la sonorisation et l'éclairage;

ATTENDU que cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Décibel Audio inc.	25 972,85 $
Le Groupe RGM	27 881,44 $
Production Dio inc.	32 250,20 $

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 35 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la location de fournitures techniques pour la sonorisation et l'éclairage, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Décibel Audio inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 25 972,85 $, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres LO-19-101, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-04-100

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour le programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc, pour l'année 2019, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour deux années additionnelles, soit pour les années 2020 et 2021;

ATTENDU que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant pour l'année 2019 (incluant les taxes)
Simo Management inc.	12 551,89 $
Aqua Data inc.	15 550,43 $

ATTENDU que l'estimé annuel pour ce contrat était de 25 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour le programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour l'année 2019 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Simo Management inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 12 551,89 $, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TP-19-106, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2020 et 2021 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2019-04-101

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES ET NOUVEAU TROTTOIR SUR LE CHEMIN DE SAINT-JEAN - ANNÉE 2019

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réfection de trottoirs et bordures et un nouveau trottoir sur le chemin de Saint-Jean pour l'année 2019;

ATTENDU que dix soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	**Montant (incluant les taxes)**
Construction G3 inc.	288 563,11 $
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	303 952,51 $
BDL bordure et trottoir inc	313 413,87 $

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 230 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réfection de trottoirs et bordures et nouveau trottoir sur le chemin de Saint-Jean pour l'année 2019 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction G3 inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 288 563,11 $, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie/2019-03, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée aux règlements d'emprunts numéros 1415-E (GE1709) et 1434-E (GE1103 et TP1640).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

À 19 h 45, avant l'étude du point suivant, Madame la conseillère Paule Fontaine déclare avoir un intérêt particulier dans la question qui sera prise en délibération qui pourrait influencer son indépendance de jugement. En conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et se retire de la salle du conseil.

2019-04-102

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES PUISARDS ET LE CURAGE DES ÉGOUTS AVEC INSPECTION PAR CAMÉRA CONVENTIONNELLE

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour le nettoyage des puisards et le curage des égouts avec inspection par caméra conventionnelle, pour un an, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les deux années additionnelles, soit pour les années 2020 et 2021;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant pour l'année 2019 (incluant les taxes)
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	101 501,65 $
Beauregard Environnement ltée	117 798,76 $
Le Groupe ADE Montréal inc.	194 378,32 $

ATTENDU que l'estimé annuel pour ce contrat était de 67 800 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour le nettoyage des puisards et le curage des égouts avec inspection par caméra conventionnelle pour l'année 2019 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Veolia ES Canada Services Industriels inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 101 501,65 $, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TP-19-107, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2020 et 2021, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Paule Fontaine s'est abstenue de participer aux délibérations et de voter sur cette question et est de retour dans la salle du conseil à 19 h 48.

2019-04-103

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA PLANTATION ET L'ESSOUCHAGE D'ARBRES

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la plantation et l'essouchage d'arbres;

ATTENDU que sept entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant total (incluant les taxes)
Les entreprises J.F. Faucher inc.	52 943,69 $
Entretien paysagiste des Alpes	53 060,96 $
Paysagiste Rive-Sud ltée	62 069,25 $

ATTENDU que la soumission d'Entretien paysagiste des Alpes n'est pas conforme;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 40 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la plantation et l'essouchage d'arbres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises J.F. Faucher inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 52 943,69 $, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TP-19-110, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1434-E (TP0666).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-04-104

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET L'INSPECTION ANNUELLE DES BORNES-FONTAINES

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'entretien préventif et l'inspection annuelle des bornes-fontaines, pour l'année 2019, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour deux années additionnelles, soit pour les années 2020 et 2021

ATTENDU que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant pour l'année 2019 (incluant les taxes)
Simo Management inc.	14 018,90 $
Aqua Data inc.	14 893,11 $

ATTENDU que l'estimé annuel pour ce contrat était de 20 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien préventif et l'inspection annuelle des bornes-fontaines pour l'année 2019 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Simo Management inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 14 018,90 $, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TP-19-108, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2020 et 2021 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2019-04-105

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT MANUEL DES PLANTES AQUATIQUES NUISIBLES ET DES PLANTES ENVAHISSANTES DES PLANS D'EAU

ATTENDU que la Ville désire effectuer des travaux de gestion, de la coupe et de retrait des plantes aquatiques nuisibles et des plantes envahissantes des plans d'eau;

ATTENDU qu'il existe très peu de fournisseurs spécialisés dans ce domaine;

ATTENDU que dans un souci de transparence, la Ville a publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), le 1er mars 2019, un avis d'intention TP-19-111 mentionnant que la Ville avait l'intention d'inviter à soumissionner en exclusivité le fournisseur BioService Montréal inc. et à négocier un contrat d'acquisition avec celui-ci;

ATTENDU qu'un délai de 15 jours calendrier, soit jusqu'au 15 mars à 11h, était donné aux fournisseurs afin que ceux-ci puissent faire part de leur intérêt envers le projet et démontrer leur aptitude à mener à bien le contrat;

ATTENDU que le seul fournisseur ayant manifesté son intérêt à la Ville envers ce projet, soit Envirox Environnement, a été rejeté puisque sa proposition technique a été reçu après l'heure limite imposée;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 50 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'enlèvement manuel des plantes aquatiques nuisibles et des plantes envahissantes des plans d'eau à BioService Montréal inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 47 645,64 $, taxes incluses, en vertu des heures de travail estimées à l'avis d'intention. Les documents d'avis d'intention TP-19-111, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-04-106

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE CLAIRIÈRE IV ET DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD DES ALIZÉS

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour la reconstruction du poste de pompage Clairière IV et des infrastructures du boulevard des Alizés;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Pointage	Montant (incluant les taxes)	Pointage final après application de la formule	Rang
BHP Experts Conseils S.E.C.	71	211 209,08 $	5.7289	1er
Le Groupe Conseil Génipur inc.	86	240 297,75 $	5.6596	2e
GBI Experts-Conseils inc.	78.5	321 355,13 $	3.9986	3e
4368894 Canada inc. (Shellex Infrastructures)	66.5	--	--	--
Mesar Bâtiments & Infastructures inc.	44.5	--	--	--
FNX-innov inc.	--	--	--	--

ATTENDU que les firmes 4368894 Canada inc. et Mesar Bâtiments & Infrastructures inc. n'ont pas obtenu la note de passage minimale de 70 points et que par conséquent, l'enveloppe contenant leur bordereau de prix n'a pas été ouverte et leur a été retournée;

ATTENDU que la soumission de FNX-Innov n'est pas conforme;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 450 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour la reconstruction du poste de pompage Clairière IV et des infrastructures du boulevard des Alizés au plus bas soumissionnaire conforme, soit BHP Experts Conseils S.E.C., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 211 209,08 $ taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie/2019-08, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1437-E (GE1909 et GE1911).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-04-107

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES ANNÉES 2018-2019-2020

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en matière d'audit des états financiers pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Pointage	Montant (incluant les taxes)	Pointage final après application de la formule	Rang
MBBA S.E.N.C.R.L.	74	65 535,75 $	18.921	1er
Goudreau Poirier	85.5	87 955,88 $	15.405	2e

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 70 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en matière d'audit des états financiers pour les années 2018-2019-2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit MBBA S.E.N.C.R.L., au prix forfaitaire soumissionné, pour un total de 65 535,75 $, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres FI-19-001, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER la directrice des Services administratifs et financiers ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-04-108

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 29 mars 2019 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 674 797,94 $ pour les activités financières, de 264 060,68 $ pour les activités d'investissement et de 919 620,86 $ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ASSISTANT-TRÉSORIER EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

L'assistant-trésorier dépose le rapport prévu à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et cela pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, lequel sera déposé aux archives de la Ville.

2019-04-109

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE, D'INTERVENTION D'URGENCE OU DE SAUVETAGE AVEC LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

2019-04-110

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS DE RÉPONSE AUTOMATIQUE MULTICASERNE AVEC LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

2019-04-111

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE BRIDGE DE LA PRAIRIE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec le Club de bridge de La Prairie inc.

Ce protocole d'entente a pour objet d'établir les engagements des deux parties entourant l'utilisation des locaux de la Ville par le Club.

Ledit protocole est d'une durée d'un an commençant rétroactivement au 1er novembre 2018.

ADOPTÉE

2019-04-112

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE DE VOILE ENTRE AIR ET MER INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant 1 au protocole d'entente avec l'école de voile Entre Air et Mer inc.

Cet avenant a pour objet d'ajouter la location de Paddle Boards aux activités de l'école de voile ainsi que de modifier le montant annuel de location, par l'école de voile, des locaux et espaces appartenant à la Ville.

ADOPTÉE

2019-04-113

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU 400, 410, 420, 430, 440, 450, 460 ET 470, AVENUE DE LA BELLE-DAME ET DU 1015, 1035, 1045 ET 1055, BOULEVARD DE PALERME

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville l'acte de servitude avec le Syndicat des copropriétaires du 400, 410, 420, 430, 440, 450, 460 et 470, avenue de la Belle-Dame et du 1015, 1035, 1045 et 1055, boulevard de Palerme.

ADOPTÉE

2019-04-114

AUTORISATION DE SIGNATURE - FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC - PISTE CYCLABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'utilisation du domaine public, pour piste cyclable, provenant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

ADOPTÉE

2019-04-115

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON-EST (9330)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente *Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis* entre la Société d'Habitation du Québec, la Ville de La Prairie et l'Office municipal d'habitation de Roussillon-Est.

L'entente, d'une durée de trois mois, prend effet rétroactivement au 1er janvier 2018 pour se terminer le 31 mars 2018. Elle se renouvelle ensuite pour une période de cinq ans, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2023. Ladite entente a pour objet de confier à l'Office municipal d'Habitation de Roussillon-Est la responsabilité de gérer toutes les subventions de supplément au loyer rattachées aux logements désignés qui lui seront allouées dans le cadre du Programme AccèsLogis.

La Ville s'engage à défrayer 10 % du coût du supplément au loyer.

La signature de cette entente demeure cependant conditionnelle à ce que la contribution de la Ville lui soit remboursée par la Communauté Métropolitaine de Montréal, conformément à l'article 153.1 de la *Loi sur la Communauté Métropolitaine de Montréal* (L.R.Q. c. C-37.01).

Cette résolution remplace la résolution 2018-08-088.

ADOPTÉE

2019-04-116

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON-EST (9332)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente *Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis* entre la Société d'Habitation du Québec, la Ville de La Prairie et l'Office municipal d'habitation de Roussillon-Est.

L'entente, d'une durée de trois mois, prend effet rétroactivement au 1er janvier 2018 pour se terminer le 31 mars 2018. Elle se renouvelle ensuite pour une période de cinq ans, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2023. Ladite entente a pour objet de confier à l'Office municipal d'Habitation de Roussillon-Est la responsabilité de gérer toutes les subventions de supplément au loyer rattachées aux logements désignés qui lui seront allouées dans le cadre du Programme AccèsLogis.

La Ville s'engage à défrayer 10 % du coût du supplément au loyer.

La signature de cette entente demeure cependant conditionnelle à ce que la contribution de la Ville lui soit remboursée par la Communauté Métropolitaine de Montréal, conformément à l'article 153.1 de la *Loi sur la Communauté Métropolitaine de Montréal* (L.R.Q. c. C-37.01).

Cette résolution remplace la résolution 2018-08-089.

ADOPTÉE

2019-04-117

CHANGEMENT DE NOM DU SERVICE DES LOISIRS ET APPROBATION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

DE MODIFIER le nom du Service des loisirs par Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

D'APPROUVER le nouvel organigramme de ce service, tel que montré au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lequel entrera en vigueur à compter du 2 avril 2019.

ADOPTÉE

2019-04-118

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LE CENTRE SPORTIF DE LA PRAIRIE POUR LA LOCATION D'HEURES DE GLACE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le Centre sportif de La Prairie pour la location de 240 heures de glace pour la saison hivernale 2019-2020, soit entre le 1er septembre 2019 et le 20 avril 2020.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-04-119

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT AU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU que madame Esther Malo-Cossette a été embauchée à titre d'inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme en vertu de la résolution portant le numéro 2018-11-374 adoptée le 5 novembre 2018;

ATTENDU que madame Malo-Cossette est entrée en fonction le 12 novembre 2018;

ATTENDU qu'elle était soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 27 mars 2019;

Service des loisirs, de la culture et
de la vie communautaire

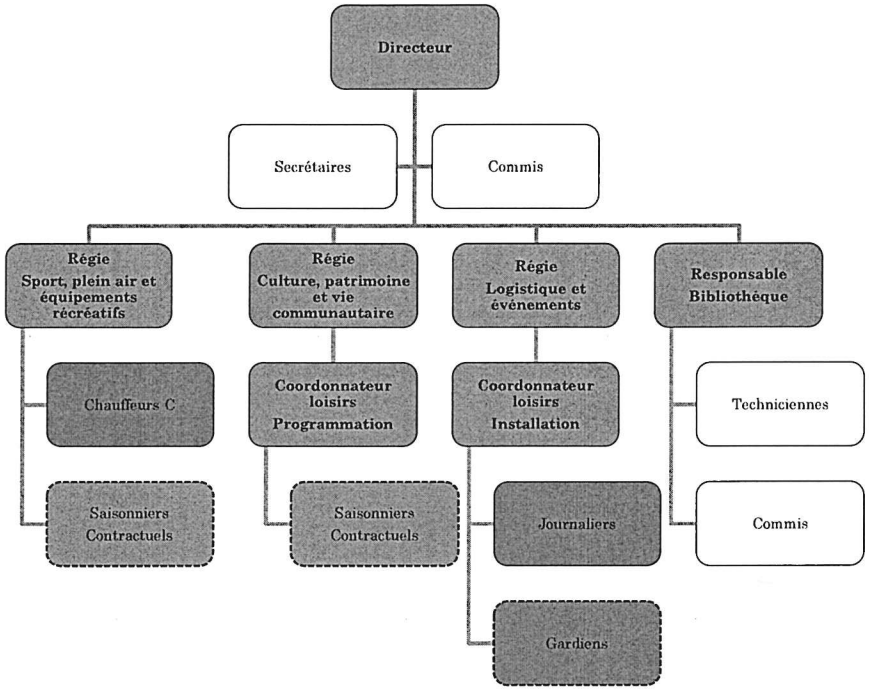

" Ceci est le document annexé à la résolution 2019-04-117 pour en faire partie intégrante."

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Esther Malo-Cossette le statut d'employée permanente au poste d'inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif dès la fin de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2019-04-120

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN CHEF ÉLECTRICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

ATTENDU que monsieur Simon Péladeau a été embauché à titre de chef électricien au Service des travaux publics et du génie en vertu de la résolution portant le numéro 2018-11-375 adoptée le 5 novembre 2018;

ATTENDU que monsieur Péladeau est entré en fonction le 19 novembre 2018;

ATTENDU qu'il était soumis à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 29 mars 2019;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et du génie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à monsieur Simon Péladeau le statut d'employé permanent au poste de chef électricien au Service des travaux publics et du génie, aux conditions de la convention avec le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie CSD (employé(e)s cols bleus), tel statut étant effectif dès la fin de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2019-04-121

NOMINATION D'UN MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Réjean Perron au poste de mécanicien au Service des travaux publics et du génie.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie CSD (employé(e)s cols bleus).

Cette nomination est rétroactive au 11 mars 2019 et il sera soumis à une période de familiarisation et d'essai de 45 jours à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-04-122

CHANGEMENT DE STATUT D'EMPLOI D'UN SALARIÉ RÉGULIER ET D'UN SALARIÉ SURNUMÉRAIRE COLS BLEUS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

ATTENDU que suite à la promotion de monsieur Réjean Perron au poste de mécanicien, un poste de journalier permanent devient vacant;

ATTENDU que la convention collective des employés cols bleus prévoit un plancher d'emploi;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le statut de certains employés cols bleus afin de respecter ledit plancher d'emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le statut d'employé col bleu permanent à monsieur Joseph Napolitano actuellement employé col bleu régulier, et ce, en date du 2 avril 2019.

D'OCTROYER le statut d'employé col bleu régulier à monsieur Réal Martel, étant actuellement l'employé surnuméraire col bleu à posséder la plus grande durée de service au sein de la Ville, et ce, en date du 2 avril 2019.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-04-123

DÉMISSION AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de madame Shirley Larocque au poste de secrétaire au Service de sécurité incendie, sa dernière journée de travail à ce titre étant le 15 mars 2019.

DE REMERCIER madame Larocque pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2019-04-124

DÉMISSION AU POSTE D'AGENT COUR MUNICIPALE ET PERCEPTEUR DES AMENDES AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de madame Stéphanie Viger au poste d'agent cour municipale et percepteur des amendes au Service du greffe et des affaires juridiques, sa dernière journée de travail à ce titre étant le 10 avril 2019.

DE REMERCIER madame Viger pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2019-04-125

DÉMISSION AU POSTE DE DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS ET TRÉSORIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de madame Nathalie Guérin au poste de directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, sa dernière journée de travail à ce titre étant le 3 mai 2019.

DE REMERCIER madame Guérin pour les services rendus à la Ville.

QUE monsieur Christian Dubé, assistant-trésorier, assure l'intérim, à compter de cette date, jusqu'à ce que le poste soit comblé.

ADOPTÉE

2019-04-126

AUTORISATION - GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU que le 1000 KM du Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL) se déroulera du 13 au 16 juin 2019;

ATTENDU que le dimanche 16 juin, vers 11h, en provenance de Saint-Philippe, le convoi de cyclistes, sous escorte policière par la Sûreté du Québec, traversera la Ville de La Prairie en empruntant le chemin de Saint-Jean (route 104) puis le boulevard Taschereau (route 134), vers Brossard;

ATTENDU que puisque les routes 104 et 134 sont de juridiction provinciale, le ministère des Transports du Québec demande à ce que l'organisme obtienne une autorisation écrite de la Ville pour le passage du convoi de cyclistes;

ATTENDU que les organisateurs du GDPL demandent également une autorisation de la Ville pour le décollage ou l'atterrissage de drones sur son territoire, car les participants sont filmés tout le long du parcours;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le convoi de cyclistes du 1000 KM du Grand Défi Pierre Lavoie à emprunter le chemin de Saint-Jean (route 104) et le boulevard Taschereau (route 134) pour traverser la Ville de La Prairie, vers 11h, le dimanche 16 juin 2019.

D'AUTORISER également le décollage ou l'atterrissage de drones sur le territoire de la Ville à cette occasion.

ADOPTÉE

2019-04-127

AUTORISATION DE VENTE D'APPAREILS ET D'ACCESSOIRES DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUEL AUTONOME

ATTENDU que le Service de sécurité incendie dispose d'un lot d'appareils de protection respiratoire individuel autonome (APRIA), modèle MSA Firehawk, entreposé avec des parties faciales et des cylindres d'air de type 2216, lesquels ne servent plus depuis la mise en service des nouveaux APRIA;

ATTENDU que ces équipements ne sont pas compatibles avec les appareils respiratoires actuellement utilisés par le service;

ATTENDU que le Service de sécurité souhaite se départir de ces équipements;

ATTENDU que lesdits équipements pourront être vendus en lot, à l'unité ou échangés pour des équipements de valeur égale;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du service de sécurité incendie à procéder à la vente des appareils et accessoires de protection respiratoire individuel autonome (APRIA) qui ne sont plus compatibles avec les équipements actuellement utilisés par le Service.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 6 FÉVRIER 2019

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2019-04-128

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-012 RELATIVE À UNE NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE AU 171, RUE SALABERRY- LOT 1 915 749 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec la construction d'une nouvelle résidence au 171, rue Salaberry (lot 1 915 749 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande a pour objet d'autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale en structure isolée avec un rapport planchers / terrain de 37,8 % alors que le règlement de zonage numéro 1250 exige, à la grille des usages et normes de la zone H-619 applicable, un rapport plancher / terrains de 45 %, le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, daté du 27 février 2019;

ATTENDU la recommandation 2019-015 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 6 mars 2019;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-04-129

APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCES DU 3 OCTOBRE 2018 ET DU 6 MARS 2019

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro de règlement	Adresse	Matricule
2018-108	2018-092	1251	125, avenue de la Belle-Dame	0729-30-5372
2019-013	2019-009	1251	264-268, rue Saint-Ignace	0531-00-0741
2019-014	2019-011	1251	535 à 539, rue Poupart	0530-42-3338
2019-016	2019-014	1251	562-566, rue Brossard	0530-42-9830
2019-017	2019-015	1251	568 à 572, rue Brossard	0530-42-9830

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de chacune des séances du 3 octobre 2018 et 6 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-04-130

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À LA DEMANDE NUMÉRO 2019-004 (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL - 618 À 624, RUE PAGE - LOT 1 915 089 DU CADASTRE DU QUÉBEC (ZONE H-048)

ATTENDU qu’un premier projet de résolution 2019-03-089 a été adopté par le conseil municipal le 4 mars 2019 concernant la demande numéro 2019-004 (PPCMOI) effectuée en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble;

ATTENDU l’assemblée publique de consultation tenue le 25 mars 2019;

ATTENDU l’affichage en cours sur l’emplacement visé par la présente demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D’ADOPTER, en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) et ce, malgré la grille des usages et normes relative à la zone H-048 et l'article 238.1 du règlement de zonage numéro 1250, un second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d’autorisation pour la construction d'un immeuble résidentiel au 618 à 624, rue Page (lot 1 915 089 du cadastre du Québec), afin de permettre:

1) la démolition de la résidence existante comprenant deux (2) logements et la construction d'un immeuble comprenant quatre (4) logements faisant partie de la classe d'usage H-3 Multifamiliale A (4 à 8 logements) alors que seuls les usages des classes d'usages H-1 Unifamiliale et H-2 Bifamiliale et Trifamiliale sont autorisés à la grille applicable;

2) une marge avant secondaire de 1,94 mètre au lieu de 5 mètres;

3) une superficie de rangement moindre que 3 mètres carrés par logement.

Le tout, à la condition que les travaux soient substantiellement conformes aux plans suivants:

· plans d'architecture, des élévations et de plantations préparés par Karine Surprenant, technologue professionnelle, feuillets 1 à 14, datés du 16 février 2019;

· plan projet d'implantation préparé par Louise Rivard, arpenteure-géomètre, daté du 22 janvier 2019;

et ce, aux conditions suivantes:

· dans la mesure du possible, les arbres existants devront être conservés, le cas échéant et voir la possibilité de transplanter ceux qui peuvent être conservés;

· les mâts des compteurs électriques devront être placés sur le mur latéral non-visible de la rue et, dans la mesure du possible, positionnés sur la partie arrière du mur latéral;

· les aménagements extérieurs devront être bonifiés aux abords de l'aire de stationnement côté habitation afin de minimiser l'impact visuel des cases de stationnement.

Par l'acceptation du PPCMOI numéro 2019-004, l'implantation et l'intégration architecturale du PIIA numéro 2019-005 doivent répondre aux objectifs et critères de l'article 134 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251 applicable à un secteur visé par l'exemption de l'application des articles du règlement de zonage relatifs à l'aménagement de stationnement, aux entrées, aux allées d'accès, à l'aménagement de terrain et aux zones tampons.

Toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente autorisation s’applique.

ADOPTÉE

2019-04-131

DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE SIGNATURE - AUTORISATION ET ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE DE RESTAURANT SUR UNE EMPRISE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

DE DÉLÉGUER au directeur du Service de l'urbanisme l'autorisation de signer, pour et au nom de la Ville, une autorisation accompagnée d'une entente entre madame Rebecca Fotiadi et la Ville, pour l'aménagement d'une terrasse de restaurant, dans l'emprise de rue, face au 206, rue Sainte-Marie (restaurant Quartier général).

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2019-04-132

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 48

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire	**Me Danielle Simard, greffière**